

Chapitre 05

Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?

Le programme :

- **Notion :** Répertoires d'action politique.
- **Indications complémentaires :**

Tout en insistant sur l'importance de l'acte électoral et de son rituel, on proposera une conception ouverte de la notion de répertoire d'action politique ne se résumant pas à la pratique régulière du vote. On présentera notamment les dimensions individuelles comme collectives de l'action de protestation politique. L'évolution des répertoires d'action politique sera appréciée tant dans le temps long des transformations de l'ordre politique démocratique que dans le temps court de la conjoncture politique.

- **Sujets du bac :**

Montrez que les répertoires d'action politique dépassent aujourd'hui la pratique du vote.
Montrez que la participation politique repose aujourd'hui sur des répertoires d'action politique variés.
Montrez que l'action politique ne se limite pas au vote.
Comment les répertoires d'action politique ont-ils évolué ?
Montrez que les répertoires de l'action politique sont variés
Vous montrerez que les actions politiques ne se résument pas à la pratique du vote.
Montrez que les répertoires de l'action politique se transforment.
Le répertoire de l'action politique se limite-t-il au vote ?
Montrez que la participation politique repose sur des répertoires d'action politique variés.
Comment les répertoires d'action politique ont-ils évolué ?
Montrez que le répertoire d'action politique s'est aujourd'hui élargi.
Montrez que la participation politique repose sur des répertoires variés d'action politique.
Comment les répertoires de l'action politique ont-ils évolué ?
Vous montrerez qu'il existe une diversité de répertoires d'action politique.
Montrez que les répertoires d'action politique ne se limitent pas au vote.
Montrez que le vote est une forme de participation politique parmi d'autres.

Plan du chapitre :

- I. Qu'est ce qu'un répertoire de l'action politique
 - A. La participation politique
 - B. Les répertoires d'action politique
- II. Le vote : est-il un rituel social ?
 - A. L'acte électoral : un symbole
 - B. L'acte électoral : un rituel
- III. L'évolution des répertoires de l'action collective
 - A. Évolution à long terme
 - B. Les répertoires dans la société d'aujourd'hui

Mots clefs :

Action collective : Action intentionnelle d'un ou de plusieurs groupes ayant pour fin la satisfaction d'objectifs particuliers ou généraux. Son champ est large : relations de travail, scène politique, sphère culturelle, minorités religieuses, ethniques, etc.

Frustration relative : Écart existant entre les biens auxquels les individus estiment avoir droit et ceux qu'ils pensent pouvoir obtenir effectivement.

Groupe d'intérêt : Dans son sens le plus large, entité cherchant à représenter les intérêts d'un groupe donné dans l'espace public. Dans une compréhension plus étroite, organisation qui cherche à influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à son intérêt.

Institutionnalisation : Processus par lequel des situations, des pratiques, des relations entre acteurs sont progressivement organisées de façon stable, selon des normes largement reconnues par le corps social ou les parties en présence.

Mouvement social : Ensemble d'actions, de conduites et d'orientations collectives mettant partiellement ou globalement en cause l'ordre social et cherchant à le transformer.

Syndicat : Association assurant l'organisation et la défense des salariés pour la reconnaissance et le respect de leurs droits professionnels, économiques et sociaux.

Désobéissance civile : action citoyenne consistant, au nom de motivations éthiques, à contester de manière publique, concertée et non violente, une loi en vigueur, ou à protester contre une décision politique.

Protestation politique : forme de participation politique correspondant à des actions contestataires, collectives et directes (face-à-face entre des groupes de citoyens mobilisés autour d'une cause et le pouvoir). Légales ou illégales, parfois violentes, ces actions permettent aux citoyens de reprendre la voix qu'ils ont temporairement déléguée à leurs représentants.

Rituel électoral : ensemble des procédures qui encadrent le vote. Elles obéissent à des règles strictes et se déroulent à un moment précis, au sein d'un espace sacralisé : le bureau de vote. Comme tout rituel, cette cérémonie civique a des fonctions socialisatrices : elle réactive un imaginaire et des symboles communs, célèbre le groupe (la Nation) et renforce ainsi sa cohésion, tout en légitimant le pouvoir.

Participation politique : ensemble des activités par lesquelles le citoyen entre en relation avec le monde du pouvoir. La distinction entre participation conventionnelle (participation électorale et partisane) et participation protestataire est aujourd'hui contestée.

Répertoires d'action politique : selon Charles Tilly, panoplies et modes d'action politique disponibles dans une société à un moment donné de son histoire. Chaque groupe mobilisé, en fonction de sa culture protestataire, maîtrise une liste particulière de ces formes d'action.

I. Qu'est ce qu'un répertoire de l'action politique

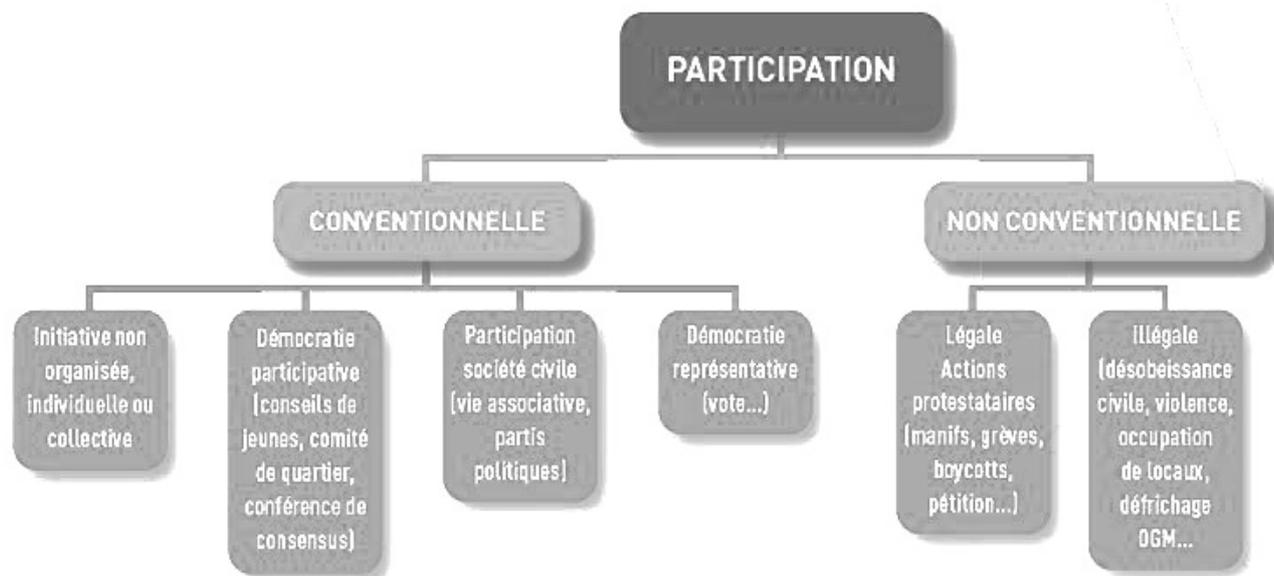
A. La participation politique

Nous pouvons définir la participation politique comme étant *l'ensemble des activités d'ordre politique que peuvent avoir les individus au sein d'une société.*

Dans *Sociologie politique* (2008), Philippe Braud définit la participation politique ainsi : « *ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique* ».

Cette participation peut être conventionnelle ou non conventionnelle, c'est-à-dire légale ou située à la marge de la légalité :

- La **participation politique conventionnelle** désigne toutes les activités politiques qui se déroulent dans un cadre légal sans remettre en cause la légitimité du système (le vote, l'engagement politique dans un parti, la participation à une campagne électorale, mais aussi, plus prosaïquement, la participation à une discussion politique ou le suivi de l'actualité politique dans les médias).
- La **participation non conventionnelle** renvoie à toutes les formes de participation protestataire qui se situent aux marges, voire en rupture de la légalité et qui mettent en cause la légitimité du système (la manifestation, la grève, voire les actions violentes de casseurs, l'occupation illégale de locaux, la prise d'otage de patron d'usine).



Des registres et des modalités différenciés pour une même notion de participation

Cette distinction doit cependant être critiquée :

- D'une part, les frontières entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas changent selon les époques et les lieux. A titre d'exemple, la manifestation est rarement tolérée dans les dictatures, elle prend donc des chemins détournés (un enterrement peut être un prétexte à manifester comme on a pu le voir lors du printemps arabe de 2011).
- D'autre part, les frontières entre légalité et illégalité ne sont pas étanches. Dans certains cas, les militants ou les dirigeants politiques peuvent être amenés à commettre des actions illégales (collage sauvage d'affiches, recours à des financements occultes).

On peut établir une échelle des activités de participations, ce qui permettra de mesurer le degré d'investissement (politique) des citoyens.

Ainsi nous pouvons partir d'un degré zéro : décrivant la situation de citoyen dite apathique, pas de vote. À un degré supérieur faisant état d'un engagement dans un parti politique (passant) exprimé par le vote, mais encore une participation active aux campagnes électorales. Ce qui fera du citoyens un citoyen actif.

Cette échelle renvoie au répertoire officiel de Memmi établie en 1985

**Répertoire officiel
(Memmi, 1985)**

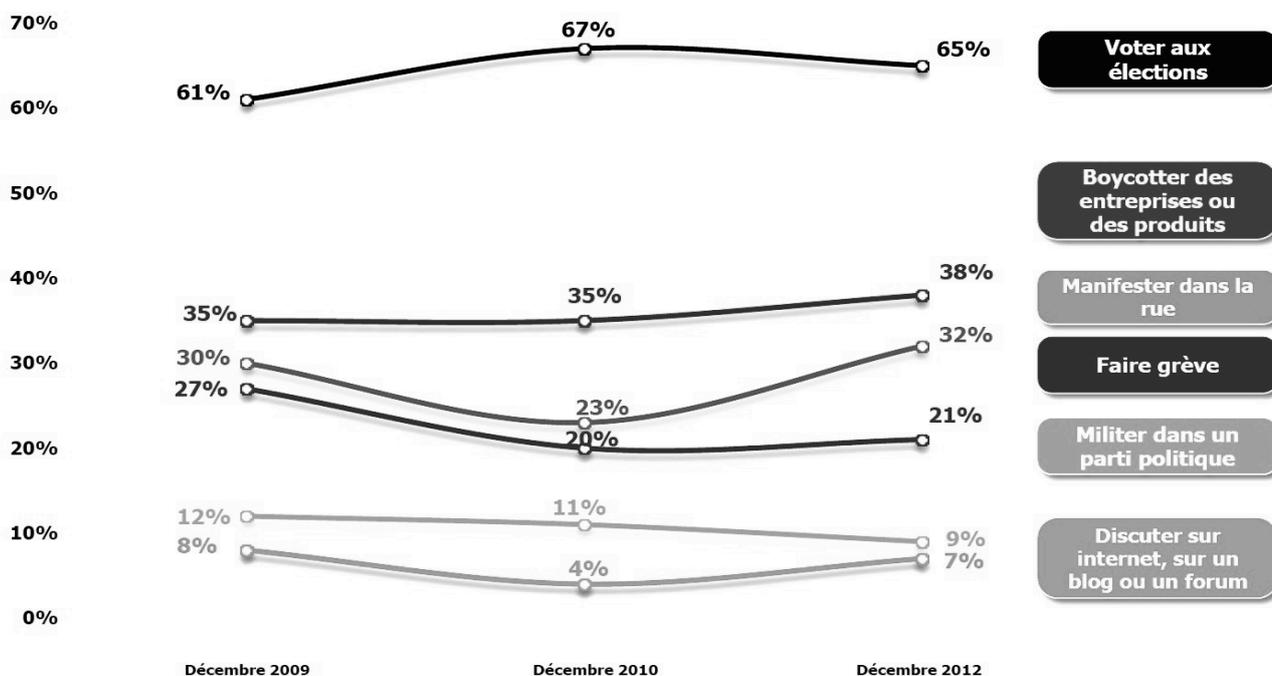
1. L'inscription sur les listes électorales, qui est le « degré zéro de la participation politique »;
2. La recherche de l'information politique;
3. Les discussions politiques avec l'entourage;
4. Le vote;
5. La participation à une manifestation;
6. L'adhésion à une organisation traitant d'un problème collectif (syndicat, association...);
7. L'adhésion à un parti politique;
8. Le fait d'assister à des meetings politiques;
9. Le versement d'une contribution financière lors d'une campagne électorale;
10. La participation active à une campagne électorale.

Dans *Science Politique* (2010) Dominique Chagnollaud met en évidence une participation politique des citoyens relativement limitée en soulignant le fait que seulement une minorité participe activement à la vie politique. Il donne quelques éléments chiffrés sur la participation dans les pays démocratiques permettant de s'en rendre compte :

	En %
Citoyen qui détient une fonction politique	1%
Citoyen qui participe à des campagnes électorales	2 à 4%
Citoyen qui verse des fonds à des organisations ou assiste à des meetings	10%
Citoyen qui participe aux manifestations	10%
Citoyen ayant recours à des modes de protestation radicaux	2%
Citoyen adhérent à un parti	2 à 30%
Citoyen discutant de politique dans la sphère privée	20 à 40%
Citoyen suivant les informations politiques dans les médias	50%

Dans « *Engagement politique* » (1985), Dominique Memmi souligne que l'activité politique est en réalité pratiquée par une petite fraction de la population : les militants et les professionnels de la politique. Ces derniers cumulent plusieurs postes à la fois et composent une sphère restreinte d'initiés qui vivent par et pour la politique. En ce qui concerne la situation de la France, l'enquête de janvier 2013 réalisée par le Cevipof confirme ces tendances : 65 % des Français considèrent que la participation électorale est le moyen le plus efficace pour influencer les décisions politiques, mais ils sont 38 % à penser que c'est la manifestation, 32 % que c'est la grève et 21 % que c'est militer dans un parti politique. En outre, cette enquête montre que 58 % portent assez ou beaucoup d'intérêt à la politique et que 41 % considèrent qu'elle importe peu ou pas du tout. Tous ces chiffres soulignent qu'une part importante de la population française, à l'image d'autres démocraties, ont plutôt tendance à rester passifs ou apathiques vis-à-vis de la politique.

Q : Selon vous, qu'est-ce qui permet aux citoyens d'exercer le plus d'influence sur les décisions prises en France ?



B. Les répertoires d'action politique

L'action politique peut se définir comme étant une *manifestation concrète d'une opinion dans un espace public politique*.

Pour ce faire, les citoyens mobilisent une panoplie préexistante de moyens d'action, qualifiée de répertoire de l'action politique.

Selon Charles Tilly, « *Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire des moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. [...] Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu dans le sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la commedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi* » (Tilly, 1986).

Ces répertoires d'action sont variables dans le temps et dans l'espace (il s'agit donc d'une construction sociale). L'existence de répertoires d'action politique conduit à la fois à se demander quels répertoires d'action politique ont cours aujourd'hui et comment ils se sont construits (en accordant une place particulière au vote et à son rituel) ? Autrement dit, pourquoi la participation politique prend telle ou telle forme dans telle société ?

Il existe donc une multitude de modalités de la participation politique, c'est-à-dire de prendre part aux décisions politiques ou de les influencer. On peut distinguer ces différents modes d'action d'une part à partir de leur dimension individuelle (vote, pétition, boycott, taguer un mur...) ou collective (meeting électoral, manifestation, sit-in...). Ainsi on peut distinguer :

- **la participation politique conventionnelle**, qui regroupe des moyens d'actions institutionnels centrés sur la participation au processus électoral, notamment sur la désignation des gouvernants (ce qui inclut la participation partisane). La participation à des procédures de démocratie délibérative ou participative relève également de la participation politique conventionnelle. Parmi ces différents modes de participation politique conventionnels, des arbitrages institutionnels sont faits pour limiter les conflits de légitimité (délimitation d'un domaine du référendum, caractère simplement consultatif de la démocratie délibérative,...) ;
- **la participation politique non conventionnelle ou protestataire**, qui a pour objectif d'influencer les décisions prises par les représentants élus en recourant à des moyens d'action non institutionnels. L'avènement du suffrage universel a eu comme conséquence de rendre dans un premier temps illégitimes les pratiques de participation dites « non conventionnelles » (« le suffrage universel a aboli le droit à l'insurrection » selon Victor Hugo), parce qu'elles remettaient en cause la représentation politique. Mais, de nos jours, elles font partie des rituels de l'action collective.

Pour chaque mouvement social, il convient de penser que le répertoire d'action politique n'est jamais figé.

	Participation conventionnelle	Participation non conventionnelle
Action individuelle	<ul style="list-style-type: none">• Voter• Adhérer à un parti• Financer un parti• Rencontrer un élu• Se porter candidat	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction d'un blog politique• Grève de la faim• Graffitis politiques sur les murs• Rendre ses décorations• Désobéissance civile
Action collective	<ul style="list-style-type: none">• Organiser une campagne• Participer à un meeting• Coller des affiches• Distribuer des tracts• Faire du porte à porte	<ul style="list-style-type: none">• Manifestation• Grève• Destruction de biens publics• Occupation de bâtiments• Sit-in

II. Le vote : est-il un rituel social ?

A. L'acte électoral : un symbole

La citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une société nationale et d'avoir le droit de participer à sa vie politique. La citoyenneté comprend quatre éléments : la nationalité qui donne un cadre à la souveraineté nationale, les droits (droits civiques, droits politiques, droits sociaux) les devoirs (payer les impôts, respecter les lois ou encore être juré de Cour d'assises si besoin est) et la participation civique. La somme des citoyens, distincts des hommes politiques et des gouvernants, représente la société civile. Etre un citoyen suppose donc trois attributs :

- **Avoir la nationalité** : dans le cadre de l'Etat-Nation, seuls les nationaux sont admis à l'exercice des droits politiques parce qu'on considère qu'avoir la nationalité est une preuve de la volonté d'appartenir à la communauté nationale et qu'en conséquence l'individu détient une parcelle de la souveraineté nationale. Ceux qui n'ont pas la nationalité sont des étrangers qui ne peuvent participer à la vie politique nationale.
- **Jouir de ses droits civiques et politiques** : le citoyen a le droit de vote, le droit d'être éligible, le droit de faire partie de la fonction publique, le droit de faire son service militaire lorsque celui-ci existait, le droit de s'exprimer politiquement, ce qui n'est pas donné aux nationaux qui ont perdu, à la suite d'une décision de justice, leurs droits civiques. En contrepartie, le citoyen a des devoirs : payer ses impôts, ses cotisations sociales...qui définissent une citoyenneté sociale qui dépasse le cadre de la nationalité (les étrangers peuvent voter dans les élections d'entreprise...).
- **Participer à la vie politique de la Nation** : le citoyen doit privilégier l'intérêt général sur ses intérêts privés et avoir le sens civique (participation aux élections, participation aux décisions politiques, adhésions aux partis, aux associations...). Tous les nationaux disposant des droits civiques et politiques ne les exercent pas. Ils se privent ainsi de la qualité de citoyen.

Le droit de vote qui a mis du temps à s'imposer et sa démocratisation a été lente à se mettre en place en France. Dans l'Antiquité, les droits civils sont réservés aux maîtres. De la Révolution française de 1789 à 1848, le suffrage est censitaire. Le droit de vote est réservé à ceux qui payent un montant minimal d'impôt (le cens). De 1848 à nos jours, le suffrage universel s'étend. Il est réservé aux hommes de plus de 21 ans jusqu'en 1945 car la femme est considérée comme mineure politiquement et socialement. Il est accordé aux jeunes de 18 ans en 1974 car le niveau d'instruction s'est considérablement élevé. Enfin, le traité de Maastricht (1991) accorde aux membres de la communauté européenne le droit de vote et l'éligibilité pour les élections municipales et européennes. La citoyenneté devient peu à peu européenne. La généralisation du droit de vote consacre donc les droits des individus qui se libèrent des hiérarchies sociales traditionnelles et qui apprennent à jouer le jeu démocratique : secret du vote (naissance de l'isoloir en 1913), respect du résultat et de la procédure de vote...Le droit de vote donne naissance à l'électeur, ce qui suppose :

- Avoir la nationalité du pays ;
- Etre en âge de voter ;
- Etre inscrit sur les listes électorales ;
- Ne pas être déchu de ses droits civiques.

L'acte électoral a une portée symbolique dans son accomplissement et dans l'efficacité qui en est attendue :

- **Dans son accomplissement** : l'acte électoral contribue à l'intégration du citoyen à la collectivité, il symbolise l'égalité politique des citoyens, il substitue au conflit ouvert un affrontement ritualisé entre adversaires politiques (il contribue à la « *civilisation des mœurs* » analysée par Norbert Elias) et il permet l'expression des votes protestataires. Le vote est donc un instrument de pacification sociale car il remplace l'affrontement guerrier par une compétition politique arbitrée par le suffrage universel.
- **Dans l'efficacité attendue du vote** : le vote est censé d'une part permettre un contrôle efficace des gouvernés sur les gouvernants, d'autre part légitimer les gouvernants, ce qui favorise l'acceptation pacifique de l'ordre politique par les citoyens (en ce sens, le vote est une procédure conservatrice de l'ordre social : « grâce au suffrage universel, il n'y a plus de révolution possible car il n'y a plus de révolution à tenter » Gambetta). Cela suppose que les citoyens accepte le « consensus de la patience », c'est-à-dire se soumettre aux résultats électoraux.

Le vote, communautaire à ses débuts, est devenu progressivement l'expression d'une opinion individuelle. Le suffrage universel masculin n'est instauré en France qu'en 1848. Vu par ses partisans de l'époque comme un moyen de pacifier les relations sociales et d'éviter les conflits, ses modalités concrètes s'éloignent du vote contemporain. Tocqueville raconte ainsi comment en 1848, il mène l'ensemble des électeurs de son village au bureau de vote dans un village voisin, dans une remarquable unité de temps, de lieu et d'action. Le vote apparaît alors davantage comme l'expression d'une appartenance communautaire que l'expression d'une opinion individuelle. A cette époque, la solidarité mécanique l'emporte encore sur la solidarité organique. La communauté villageoise est encore liée à son châtelain ou à un notable qui doit les représenter pour défendre les intérêts de la communauté. La conscience collective l'emporte encore sur la conscience individuelle.

B. L'acte électoral : un rituel

Un rituel est un ensemble de règles et d'habitudes qui président une cérémonie (dates, gestes, symboles, vocabulaire...). Ces règles s'imposent aux individus par la force de l'habitude et apparaissent aux acteurs comme « naturelles » alors qu'elles sont sociales. De ce point de vue, le vote est un rituel pour plusieurs raisons :

- Il se reproduit à dates régulières au même titre que les anniversaires, les pratiques religieuses, la rentrée scolaire, la fête nationale... ;
- Il est strictement codifié par la loi au même titre que le déroulement d'une messe, un conclave de cardinaux, une remise de la légion d'honneur ou le conseil des ministres du mercredi... ;
- Il prend une dimension collective qui dépasse les enjeux individuels : le vote suppose un apprentissage comme tout rite de passage.

Le jour de l'élection, l'électeur va dans le bureau de vote. Il montre sa carte d'identité et sa carte d'électeur. Un scrutateur vérifie son identité. On regarde s'il est bien inscrit sur les listes électorales. Ensuite, il prend les bulletins de vote sur la table. Il entre dans l'isoloir pour faire son choix. Il met un bulletin dans l'enveloppe. Enfin, en sortant de l'isoloir, il dépose l'enveloppe dans une urne. Un scrutateur dit « a voté ». A la fin de la journée, il faut faire le dépouillement : Un bureau composé de personnes désignées par le Maire compte les suffrages exprimés (ce sont ceux où il y a le nom d'une personne). Il compte aussi les bulletins blancs (ceux où il n'y a rien d'écrit) et les bulletins nuls (ceux où le nom est barré ou ceux qui comportent quelque chose d'écrit).

L'acte électoral est un acte codifié. Cette codification n'est pas allée de soi, elle a été progressivement construite, et elle a concerné tant le citoyen (qui a dû apprendre à devenir citoyen) que l'acte électoral en lui-même. L'acte électoral repose ainsi sur plusieurs principes :

- **L'universalisation** : l'acte électoral s'est progressivement universalisé. Le vote suppose un individu responsable, c'est-à-dire autonome et rationnel. Ces qualités ont un temps été déniées aux catégories sociales exclues du suffrage (y compris du suffrage universel) : moines et domestiques dans la constitution de 1791, personnes non imposables (lors du vote censitaire), femmes, mineurs, militaires,...
- **L'individualisation** : l'acte électoral est un acte individuel autonome, guidé par la raison. Cela suppose que l'électeur doive s'émanciper des dominations sociales traditionnelles : influence des figures dominantes traditionnelles (noble, notable, ecclésiastique) mais également de la communauté villageoise (le vote a longtemps été perçu comme une pratique collective qui doit exprimer l'unité et l'identité du village). L'évolution des techniques électorales (installation de l'isoloir en 1913, enveloppe, bulletins imprimés,...) a eu pour objectif de protéger l'électeur contre les pressions sociales, tandis que l'école républicaine a développé une représentation du vote comme choix personnel et a cherché à donner à chacun les compétences nécessaires pour faire un choix autonome et rationnel. Vu par ses partisans comme un moyen d'éviter les fraudes et pressions électorales, ce n'est qu'au terme de longs débats que l'isoloir est adopté, certains reprochant à l'isoloir de risquer d'indisposer les électeurs et le couper de ses groupes sociaux d'appartenance et de leurs intérêts.
- La **pacification** : l'acte électoral doit être un acte pacifié, ce qui suppose la neutralisation des comportements déviants qui visent à fausser la sincérité du scrutin : menaces, corruption, bourrages d'urnes,... L'évolution des réglementations et des techniques électorales (urne, bulletins imprimés, assesseurs,...) ont contribué à la pacification du suffrage ;
- La **socialisation** de l'électeur : l'acte électoral suppose un apprentissage des valeurs et des règles qui président à son accomplissement. L'aspect rituel du vote, son renouvellement à échéance régulière, permet au citoyen d'intérioriser cette norme sociale

Les transformations de la participation électorale depuis le XIXe siècle

	Processus	Dans les faits
Du côté de la scène électorale	Extension du droit de vote	Du suffrage censitaire au vote féminin
	Nationalisation progressive du vote	Emergence de partis politiques nationaux
	Spécialisation de l'activité électorale	Personnalisation du « métier politique »
Du côté des électeurs	Individualisation du comportement électoral	Isoloir, secret électoral...
	Modification du répertoire d'action	Condamnation de la violence
	Civilisation des mœurs politiques	Pacification de la vie politique

L'acte électoral constitue donc la forme la plus visible et la plus ritualisée de l'action politique : il répond à des règles strictes et se déroule dans un espace sacralisé qu'est le bureau de vote. Comme tout rituel, cette cérémonie civique a des fonctions socialisatrices : elle réactive un imaginaire et des symboles communs, célèbre la Nation et renforce ainsi sa cohésion, tout en légitimant le pouvoir.

Un suffrage censitaire est un mode de suffrage dans lequel le droit de vote est réservé aux citoyens qui acquittent un impôt direct au-delà d'un seuil appelé cens électoral. Le cens d'éligibilité, qui permet à un citoyen d'être éligible, peut être fixé à un seuil différent, plus élevé.

Pendant la Révolution la Constitution de 1791, qui met en place une monarchie constitutionnelle, prévoit, sous l'influence de l'abbé Sieyès, un suffrage censitaire où seuls les hommes de plus de 25 ans, payant un cens (un impôt direct) égal à la valeur de trois journées de travail, avaient le droit de voter. Ils étaient considérés comme des "citoyens actifs", par opposition aux autres, les "citoyens passifs".

III. L'évolution des répertoires

A. Évolution à long terme

La notion de répertoires d'action politique renvoie explicitement à celle de « répertoire d'action collective » élaborée par Charles Tilly dans « *La France conteste, de 1600 à nos jours* » (1986). Cet auteur définit des modèles de formes protestataires plus ou moins codifiées à partir de plusieurs variables :

- Le cadre spatial (quartier, ville, Etat) ;
- La nature de la revendication (défense d'intérêts particuliers, promotion de réformes) ;
- La formulation des revendications (codée pour les initiés, ouverte à un large public) ;
- L'autonomie de l'expression (médiatisation de notables ou organisations autonomes) ;
- Le degré de violence (menace, dégradation de biens ou institutionnalisation).

Tout mouvement social est confronté à une palette préexistante de formes protestataires plus ou moins codifiées, inégalement accessibles selon l'identité des groupes mobilisés. Elles sont aussi susceptibles d'infinies variations.

Tilly réintègre le temps long dans l'analyse des mouvements sociaux. La construction des Etats et le développement du capitalisme engendrent la politisation des mouvements sociaux.

	local-patronné (1650-1850)	national-autonome (1848- 1980)	transnational- solidariste (en gestation) (depuis 1980)
Types d'intérêts défendus	Corporations, communautés, villages : sabotage de machine, expulsion d'agent du fisc, etc.	Variés, portés par divers groupements : association, syndicat, groupe d'intérêt, etc.	Plus universels et techniques (environnement, lutte contre la mondialisation néolibérale, etc.) : ONG, association transnationale, etc.
Rapport aux autorités	Recours au soutien de puissants « patrons » (notables) : prêtre ou noble local.	Organisation et porte-parole autonomes, défi direct aux autorités	Réticence à toute délégation politique. Aux récupérations partisans : forum, désobéissance civile, etc.
Cadre de la protestation	Fête locale, rassemblement autorisé : carnivals, etc.	Regroupement volontaire. organisation nationale.	Du local au global : forums sociaux, campements d' « Indignés », etc.
Formulation des revendications	Codée : détournement de symboles (pendaison de mannequins, etc.).	Explicite : programme, mot d'ordre national, slogan, pétition, tract, manifeste, etc.	Militantisme d'expertise, rôle accru du droit et des médias: manifestation « de papier ».
Lieux des mobilisations	Les sites mêmes de l'injustice.	Lieux les plus visibles, sites du pouvoir : cortèges parisiens, etc.	Lieux symbolisant la mondialisation néolibérale : contre-sommet altermondialiste, etc.
Niveau de violence	Fort. Confrontation brutale.	Réduit. Protestation ritualisée.	Faible. Recul de la violence politique.

Dans un premier temps, c'est le « modèle local patronné » qui s'impose entre le XVIIème et XIXème siècle. A cette époque, le répertoire de l'action politique se caractérise par quatre traits principaux :

- Les actions protestataires se déploient dans l'espace local ;
- Elles fonctionnent souvent par détournement de rituels sociaux préexistants (carnaval...) ;
- Les actions se manifestent par de brusques flambées de violence ;
- Le patronage : les groupes mobilisés cherchent le plus souvent le soutien d'un notable local.

Dans un deuxième temps, le modèle « national-autonome » va prendre le relais entre 1850 et 1980 sans faire disparaître totalement les mobilisations politiques locales. La société s'est industrialisée, urbanisée et démocratisée. Les citoyens ont à leur disposition des groupes sociaux intermédiaires

(associations, ordres, syndicats) qui servent de médiateurs entre la base et le pouvoir économique et politique. Les répertoires peuvent alors se caractériser par les traits suivants :

- L'action se dégage du cadre local pour opérer au niveau national et s'adresser aux organisations patronales ou à l'Etat : grèves et mobilisations nationales, revendications portées vers le pouvoir central.
- La protestation acquiert également une autonomie, elle s'émancipe du patronage des notables ou du clergé, se trouve prise en charge par des organisations (syndicats, associations). Les manifestations du mécontentement ne sont plus spontanées mais organisées au niveau national.
- L'action prend des formes plus intellectualisées, plus abstraites : programmes et slogans l'emportent sur l'usage de symboles.
- Les registres expressifs deviennent explicites. Les manifestations du mécontentement cessent graduellement d'être dérivées de rituels sociaux préexistants pour inventer des formes d'action pleinement originales comme la grève, les pétitions, la manifestation.
- On observe un processus de pacification, de recul et de maîtrise de l'usage de la violence par policiers et protestataires. La violence se réduit à des échauffourées avec la police.

Dans un troisième temps, un répertoire de troisième génération va apparaître à partir des années 1980 et coexister avec les autres répertoires. Ce répertoire « transnational-solidariste » selon Eric Neveu est le fruit d'une société post-industrielle qui favorise la mondialisation économique, la mondialisation de l'information et des réseaux sociaux tout en favorisant l'individualisme. Il prend les caractéristiques suivantes :

- L'apparition d'une dimension internationale des actions, à l'exemple du mouvement altermondialiste, censé unir les peuples du monde, ou des actions de Greenpeace.
- L'action se dés-institutionnalise avec l'apparition de coordinations hostiles à toute délégation de pouvoir et qui privilégient la démocratie directe.
- Les formes de l'action sont plus individualistes et font intervenir des leaders médiatisés et experts. Cette montée des logiques d'expertise, est rendue nécessaire par le nombre croissant de dossiers (santé, environnement, énergie, etc.) et le besoin de mobiliser des arguments de la science et des projets chiffrés.
- Les actions sont moins violentes et plus symboliques et spectaculaires. D'où la construction d'images autour des groupes et des causes. Elles doivent être vues sur les médias du monde entier et être diffusées sur les réseaux sociaux par le canal d'Internet.

B. Les répertoires dans la société d'aujourd'hui

Les différents répertoires d'action politique coexistent aujourd'hui, et les groupes sociaux mobilisés recourent aux différentes composantes de ces répertoires en fonction de leurs ressources (nombres, expertises, recours au scandale...) et de la conjoncture politique. De nos jours, les répertoires d'action politique peuvent être lus dans une triple problématique :

- ① L'individualisation de l'engagement
- ② L'anti-professionnalisation
- ③ L'action pragmatique

① **L'individualisation** de l'engagement est la marque de l'individualisme, entendu sociologiquement. Il s'agit d'un engagement à géométrie variable dans le temps et dans l'espace, qui consiste à limiter le face à face conflictuel, la perte de soi dans le groupe, à composer avec la diversité et la complexité des rôles sociaux. La hausse du niveau de vie, la scolarisation croissante et les innovations technologiques favorisent l'engagement et le retrait, la distance et l'implication. Ce qui conduit à :

- Une crise du militantisme traditionnel qui se traduit par une baisse du nombre de militants et par une mise à distance vis-à-vis de l'action militante qui est chronophage et qui demande une grande implication personnelle.
- En même temps, Internet est venu agrandir le répertoire d'actions collectives à la disposition des militants de toutes causes. Dominique Cardon dans « La démocratie internet » (2010) met en avant le fait qu'Internet peut permettre à un nombre plus important de personnes de s'impliquer dans une campagne électorale, sans se plier aux exigences du militantisme traditionnel. Ainsi il permet un engagement plus flexible, s'adaptant aux contraintes de chacun. Certains dirigeants politiques s'inquiètent d'ailleurs du fait que les partis politiques pourraient perdre leur rôle d'instance de débat et de décision collective, pour ne devenir que des organisations supports pour quelques individualités souhaitant imposer leur leadership.

② **L'anti-professionnalisation** renvoie à Max Weber qui, dans ses travaux portant sur la rationalisation des activités sociales, distinguait bien entre « profanes » et « professionnels » de la politique. Le militant professionnel, le permanent d'un parti, l'« apparatchik », est de plus en plus contesté parce qu'il confisque le débat politique et l'exercice du pouvoir. D'où la demande de démocratie « participative », de conseils de quartiers, de referendums d'initiative locale, etc. La réussite en Italie du mouvement de Beppe Grillo qui conteste la politique traditionnelle ou le vote par référendum d'initiative populaire d'un plafonnement des bonus des grands patrons en Suisse sont des bons exemples de cette tendance.

③ **L'action pragmatique** a remplacé les grandes utopies idéologiques. Dans l'action, on recherche davantage l'action concrète, de proximité et efficace. Les objectifs sont plus délimités, précis et atteignables. On exige un résultat concret où l'on puisse reconnaître son apport personnel. Plutôt que les « lendemains qui chantent », on s'implique immédiatement et concrètement, à court terme. La faiblesse du militantisme empêchant de mobiliser des foules importantes, on préfère les opérations « coup de poing » qui auront une résonance médiatique. Michel Offerlé parle à ce sujet de « recours au scandale ». La « guérilla rurale » menée contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame des Landes près de Nantes est un bon exemple de ce type d'action pragmatique qui a recours à l'action judiciaire, aux manifestations, aux pétitions et à la résistance physique au gendarme. L'engagement pragmatique n'est pas pour autant synonyme de dépolitisation. Les implications locales et concrètes sont toujours reliées à des problèmes politiques d'ordre plus général. Les militants, à partir d'actions ponctuelles, veulent mettre en lumière la nécessité de changer la société à long terme et d'intégrer ceux qui sont privés de parole dans l'espace public. D'où le slogan altermondialiste : « penser global, agir local ».

L'intensité des conflits et du militantisme sont liés aux variations de la conjoncture économique. Les actions syndicales et l'adhésion à un syndicat ont lieu, en général, à la fin d'une période de croissance lorsque les acteurs ont accumulé des ressources pour mener l'action. À son tour l'action va renforcer l'adhésion. C'est au moment des grandes grèves que les syndicats font le plein de militants. À contrario, en période de basse conjoncture et de chômage, les grèves diminuent au profit d'autres types d'actions protestataires (boycott, pétition, manifestation...).